



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pour diffusion immédiate

**Les usagers pressent le Premier ministre, de rétablir d'urgence une offre de services en transport adapté de qualité et sécuritaire.**

**Lanaudière, 3 décembre 2024** – Au nom des **8 500 utilisateurs** des cinq (5) services de transport adapté de la région de Lanaudière ainsi que de l'ensemble du secteur des personnes handicapées lanaudois, le Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL) et la Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière (TCRAPHL) lancent un appel urgent au Gouvernement du Québec pour qu'il intervienne immédiatement afin de mettre un terme à la détérioration des services de transport adapté. Sachez que les usagers du transport adapté sont plus motivés que jamais à mettre la pression pour obtenir gain de cause !

Depuis 2019, les services de transport adapté dans Lanaudière ont subi une dégradation importante, marquée par des coupures et des réductions de service. La **Loi 17 concernant le transport rémunéré de personnes par automobile** est venue aggraver la pénurie de chauffeurs et de véhicules, rendant la situation intenable pour les usagers. Ils sont confrontés à de nombreux problèmes, notamment :

- Abolition d'une offre de services le soir et le dimanche ;
- Mise en place de circuits fixes ;
- Non-respect du service porte-à-porte
- Retards récurrents ;
- Usagers oubliés ;
- Mauvaises adresses de destination ;
- Comportements inappropriés de certains chauffeurs ;
- Changements fréquents d'horaires ;
- Mauvaise gestion des routes ;
- Inadéquation entre les véhicules et les besoins des usagers ;
- Absence d'interrégionalité en transport adapté ;
- Longs trajets (« run de lait »).

Les personnes handicapées paient le prix de cette situation déplorable chaque jour. Elles dénoncent notamment la dégradation des services, se sentant considérées comme des citoyens et citoyennes de « deuxième ordre ». Elles **revendiquent leur droit fondamental de vivre leur vie comme tout le monde**, en conformité avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, ce qui passe nécessairement par l'accès à un transport véritablement adapté à leurs besoins spécifiques.

Malgré les nombreuses plaintes et interventions médiatiques, particulièrement en 2022 où nous sommes sorties publiquement pour dénoncer les coupures et la dégradation des services, le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète pour remédier à la situation. Cette inaction persistante témoigne d'une déresponsabilisation qui affecte la qualité de vie des personnes handicapées et leur porte préjudice. Cela doit cesser.

Les usagers exigent que le Gouvernement du Québec mette en œuvre avec diligence les mesures suivantes :

**RÉTABLIR DE MANIÈRE URGENTE UNE OFFRE DE SERVICES EN TRANSPORT ADAPTÉ DE QUALITÉ ET SÉCURITAIRE** et, conséquemment ;

1. **Mettre en place** un programme de formation gouvernementale obligatoire pour tous les chauffeurs impliqués dans le transport adapté (autobus, minibus et taxis), incluant une formation spécifique sur la connaissance de la clientèle présentant un handicap et l'approche à privilégier en contexte de transport ;
2. **Adapter** le financement du Programme de subvention au transport adapté pour tenir compte des réalités régionales ;
3. **Instaurer** un Ombudsman provincial pour le transport adapté, comme demandé par l'Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec (ARUTAQ) en 2019, notamment pour traiter les plaintes de manière impartiale et équitable ;
4. **Créer** un programme gouvernemental de recrutement de chauffeurs pour le transport adapté, couvrant tout le territoire québécois, comme réclamé par l'ARUTAQ en mars 2024 ;
5. **Assurer**, sur une base permanente, de l'interrégionalité en transport adapté.

**Les personnes handicapées de Lanaudière, confrontées à des services de transport adapté de plus en plus défaillants, demandent désormais des actions concrètes. Le Gouvernement choisira-t-il de laisser le problème s'aggraver ou d'en devenir la solution ?**

- 30 -

**Contact : Natalie Savard**, directrice

**Regroupement des Usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL)**

[direction@rutalanaudiere.com](mailto:direction@rutalanaudiere.com)

450 755-2221

### **Journée internationale des personnes handicapées**

Nous profitons de cette journée d'envergure mondiale afin de sensibiliser le Gouvernement à l'importance d'un transport véritablement adapté aux besoins des usagers de la région de Lanaudière. En complément, vous pourrez visionner une vidéo où des usagers s'expriment sur la question via la **chaîne YouTube du RUTAL** :

[www.youtube.com/@rutal7235](https://www.youtube.com/@rutal7235)

De plus, voici le lien spécifique de la vidéo : [https://youtu.be/0i2Qp\\_xlTxw](https://youtu.be/0i2Qp_xlTxw)

### **À propos du RUTAL**

Le RUTAL a pour mission de promouvoir et défendre les droits individuels et collectifs des utilisateurs et utilisatrices du transport adapté de la région de Lanaudière. Le RUTAL collabore avec ses partenaires pour améliorer et développer les cinq services de transport adapté, afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès à des transports sécuritaires, de qualité et fiables, répondant à leurs besoins. ([www.rutalanaudiere.com](http://www.rutalanaudiere.com))



### **À propos de la TCRAPHL**

La TCRAPHL est un regroupement dont le mandat principal est la défense collective des droits et la promotion des intérêts des personnes handicapées, des familles et des proches. Trente-six (36) organismes de personnes handicapées de la région de Lanaudière y sont regroupés. Elle participe également à l'accroissement de la qualité de vie et de la participation sociale des personnes handicapées via de la concertation régionale et provinciale. ([www.tcraphl.org](http://www.tcraphl.org))

